

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1121 portant remise dans les cadres du sergentEchef hors cadres Cerroni et plaçant le sergent Hubert dans la position hors cadres.

n° 1121

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 décembre 1940

Numéro JO
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro
31 décembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vula décision n° 900, du 2 octobre 1940, nommant le sergent-chef Cervoni agent spécial à Dikhil

Vula décision n° 1001, du 11 novembre 1940, nommant le sergent-chef Cervoni correspondant postal à Dikhil

Vul'avis du commandant supérieur des troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Le sergent chef hors cadres Cervoni (Joseph), agent spécial et correspondant postal à Dikhil, est replacé dans les cadres et mis à la disposition du commandant supérieur des troupes à la Côte française des Somalis, pour compter du 20 décembre 1940. Art. 2. Le sergent Hubert, du bataillon de tirailleurs sénégalais n° 4, est placé dans la position hors cadres, pour compter du 20 décembre 1940, et exercera les fonctions d'agent spécial et de correspondant postal à Dikhil. Art. 3. — Le sergent Hubert bénéficiera des indemnités réglementaires. Art. 4. — Avant d'entrer en fonctions, le sergent Hubert prêtera le serment prévu par l'arrêté du 111 juillet 1914. Art. 5. — La présente décision sera enregistrée et publiée au journal officiel de la colonie.

NOUAILHETAS.